

GET UP WALLONIA !

AVIS DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

FLUIDIFIER LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES ET LES INTERACTIONS ENTRE LES COMMUNES ET LA REGION POUR ACCELERER LA MOBILISATION DES ACTEURS PUBLICS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET POUR AMPLIFIER LES MESURES DE RELANCE DE LA WALLONIE

Afin de permettre au plan de relance wallon d'être pleinement efficace et d'assurer une dynamique économique durable pour la Wallonie, et afin de permettre aux villes et communes, premiers investisseurs publics belges de jouer pleinement leur rôle de catalyseur et de facilitateur de l'activité économique wallonne, l'Union des Villes et Communes de Wallonie propose de refonder les relations entre la Région et les pouvoirs locaux de la manière suivante :

1. La Wallonie doit assurer une **digitalisation massive** des processus au sein du SPW, que ce soit dans les relations citoyens/entreprises/autorités compétentes (Permis d'urbanisme, permis unique, permis d'environnement, plans d'investissement communaux, ...), mais également dans leurs interactions spécifiques avec les pouvoirs locaux (permis et autorisations, subsidiations, tutelle, ...). La Wallonie doit également équiper l'ensemble du territoire wallon (fin des zones blanches, déploiement du réseau et de la connectivité) ;
2. La Wallonie doit assurer une **simplification administrative massive** à tous les niveaux d'interactions citoyens/entreprises/communes/Wallonie), en assurant une simplification drastique des échanges entre les communes et la Wallonie (les pouvoirs locaux sont également les clients de la simplification administrative) et en allégeant une tutelle devenue trop tatillonne ;
3. La Wallonie doit assurer une **massification des financements des communes** par le biais de la création d'un fonds d'investissement communal avec droit de tirage ; les programmes de subventions spécifiques doivent être intégrés dans le Fonds.

Ces éléments sont fondateurs d'un **meilleur fonctionnement administratif**, d'une **plus grande dynamique territoriale** et d'une **plus grande capacité de mobilisation des fonds publics** en faveur d'une modernisation des infrastructures publiques au service du développement de la Wallonie. Ces éléments répondent par ailleurs pour partie aux demandes européennes posées **dans le cadre du Semestre européen**. Ils répondent aussi aux besoins induits par le **Programme stratégique transversal** qui a besoin de prévisibilités financières pour déployer sa vision stratégique.

DONNER AUX COMMUNES LA CAPACITE D'ASSURER LEUR ROLE DANS LA TRANSITION

Afin de permettre au plan de relance wallon d'être pleinement efficace et d'assurer une **résilience plus forte** sur le territoire wallon, et afin de permettre aux villes et communes de s'inscrire dans une **politique de durabilité** à la hauteur des enjeux auxquels la Wallonie doit faire face, l'Union des Villes et Communes de Wallonie propose de permettre aux communes d'amplifier leur rôle dans la transition du territoire wallon et de leur permettre d'assurer leur exemplarité de la manière suivante:

1. La Wallonie doit amplifier les **politiques d'appui à l'investissement des pouvoirs locaux** (au travers d'un fonds régional d'investissements) leur permettant de :
 - **rénover énergétiquement les bâtiments publics** ,
 - **réhabiliter les centres urbains de manière qualitative** (réutilisation des friches, assainissement des sites désaffectés, rénovation qualitative des espaces urbains, maintien et redéploiement de l'offre commerciale en centre-ville, verdurisation des centres urbains , massification des infrastructures cyclables, etc.),
 - **assurer la verdurisation** de la flotte de véhicules publics, et la mise en œuvre participative des programmes communaux de développement rural, et ce afin d'assurer un niveau qualitatif efficient des infrastructures publiques ;

2. La Wallonie doit augmenter la **résilience du territoire wallon**, au travers d'une :
 - incitation accrue à **la rénovation énergétique des logements et une gestion plus dynamique du parc de logements** (construction de logement social, amplification de la prise en gestion, gestion de la densité au niveau urbain, rénovation énergétique du logement public et privé),
 - **gestion proactive et dynamique de la forêt wallonne** (vision prospective des ressources forestières (en lien avec les changements climatiques), redéploiement d'une filière bois intégrée, gestion des crises sanitaires du scolyte, de la PPA et des chenilles processionnaires (et de leurs impacts sur les pouvoirs locaux),
 - **densification de la trame verte et bleue**, singulièrement en milieu bâti, et une gestion agricole respectueuse du territoire (avec une attention particulière pour les moyens dévolus aux communes pour assurer la prévention des inondations au travers des pratiques culturelles et du développement des clauses environnementales dans les baux communaux) ;

3. La Wallonie doit amplifier **la circularité de l'économie et de lutte contre les déchets sauvages** en ayant une action plus large et plus forte en matière de normes de produits (action vers le Fédéral) et en soutenant mieux les pouvoirs locaux dans leur **lutte contre les incivilités** (affirmation du caractère public de la gestion des déchets ménagers, amplification de la responsabilité environnementale des producteurs de déchets, affectation de moyens récurrents issus des producteurs de déchets aux pouvoirs locaux pour assurer la gestion des déchets sauvages, développement et soutenabilité financière des infrastructures de gestion des déchets, développement de filières de recyclage au niveau wallon, etc).

Ces éléments sont fondateurs d'une mobilisation du territoire wallon vers plus de résilience et de soutenabilité. L'exemplarité des pouvoirs publics doit être assurée au travers d'un soutien plus large à l'action des pouvoirs locaux et celle-ci permettra à l'ensemble du tissu socio-économique wallon d'être mobilisé et d'en être bénéficiaire. Ces éléments répondent par ailleurs pour partie aux demandes européennes posées dans le cadre du **Semestre européen**.

tom/mib/vbi/21.10.2020